

Compte-rendu de la séance publique du mercredi 5 novembre 2014 18 h 30

1) Assainissement : convention de prestation de service entre la Commune et la Lyonnaise des Eaux pour l'entretien de la station d'épuration.

Renouvellement de la convention avec la Lyonnaise des Eaux par un nouveau contrat détaillant les dispositions techniques, financières et administratives. Approbation unanime de la convention.

2) Voirie communale : demande de subvention auprès du Conseil Général.

Le Maire propose au conseil de solliciter du Conseil Général une aide financière pour la réfection des chemins communaux et ruraux, liste à déterminer. Approbation unanime.

3) Recensement de la Population 2015 : création de deux postes temporaires d'agents recenseurs.

Le recensement va se dérouler du 16 janvier jusqu'au 22 février 2015.

Deux agents recenseurs doivent être recrutés, dont Isabelle MORONVAL, conseillère municipale, assurera la coordination.

Le maire propose de créer deux postes d'agent recenseur.

Il précise que leur rémunération sera celle prévue dans la dotation versée par l'Etat, soit 1.72€ par habitant et 1.13€ par logement recensés.

Approbation unanime.

4) CDG 34 : contrat de groupe garantissant les risques statutaires.

Le CDG 34 a assuré la réalisation d'un marché public d'assurances de groupe garantissant les risques financiers encourus par les collectivités à l'égard de leurs personnels (agents CNRACL et IRCANTEC).

Le marché a été attribué à CNP (assureur) et à SOFCAP (gestionnaire du contrat) et l'offre qui a été acceptée à l'unanimité est la suivante, sur la base du traitement brut indiciaire plus la NBI :

- * pour les agents relevant de la CNRACL, le taux de 5.85% avec une franchise de 15 jours par arrêt,

- * pour les agents relevant de l'IRCANTEC, le taux de 0.95% avec une franchise de 15 jours par arrêt.

5) Subventions 2014 : La Prévention Routière et Association de Loisirs de Hauteroche.

Le maire propose au conseil de voter les subventions aux structures suivantes :

La Prévention Routière : subvention de 100 euros, en raison de l'intervention qu'elle se propose de faire auprès des élèves du primaire en 2015. La subvention sera donc versée sur le BP 2015.

Association de Loisirs de Hauteroche : une subvention de 479.50 Euros représentative de la participation communale aux activités organisées dans le cadre de la maison de retraite sur le BP 2014. Approbation unanime.

6) Urbanisme – Rapporteur : Jean-Louis PONS.

DIA au titre des ENS : 1 dossier n°14-3476 : vente par M. Philippe CONQUET à Mesdemoiselles Suan CZEPCZYNSKI et Claire LAGET de la parcelle cadastrée A n°164 d'une contenance de 4.490 m², lieu-dit. Située en zone ND du POS, classée « boisée » et « inondable rouge ». Pas de préemption.

DIA au titre du DPU : 6 dossiers.

-296-2014-016 : vente par M. Frédéric RIVIERE du lot n°2 (terrain + habitation), cadastré B n°300 d'une superficie de 1.650 m², situé 165, rue des Grèses, domicilié à Sommières à M. et Mme Didier CHARLES. Le bien est situé en zone UD du POS. Pas de préemption.

-296-2014-017 : vente par Mme Pilar RAMOS des parcelles B n°477 de 234 m2 et B n°475 de 149 m2 (total de 383 m2), 45, chemin du Mas de Boulle, à M. et Mme Salim Lies LACHOUR. L'ensemble est situé en zone UD du POS. Pas de préemption.

- 296-2014-018 : vente par la SAS 2S IMMO INVEST de la parcelle cadastrée A n°819, de 1.518 m2, formant le lot n°2 du lotissement « les Chênes » à M. et Mme Bernard CAULIER. La parcelle est située en zone II NA C du POS. Pas de préemption.

-296-2014-019 : vente d par M. Patrick FLORQUIN de la parcelle cadastrée A n°660, d'une superficie totale de 2.380 m2, 189, avenue de Sommières à M. Jean-Jacques LAPLEAU et Mme Corinne BOUCHEZ. La parcelle est située en zone UD du POS. Pas de préemption.

-296-2014-020 : vente par la SAS 2S IMMO INVEST de la parcelle cadastrée A n°820 (provenant de la division de la A n°817) d'une superficie de 1.500 m2 à M. Jonathan LIGALI. La parcelle est située en zone II NA c du POS. Pas de préemption.

-296-2014-021 : vente par Mme Danièle BELOT-ALARY des parcelles D n°616 de 406 m2 et D n°617 de 594 m2 (total de 1.000 m2) lieu-dit « les olivettes » à M. et Mme Laurent FRAMENT. Les parcelles sont situées en zone UD du POS. Pas de préemption.

7) Taxe d'aménagement.

Le maire rappelle que la Taxe d'Aménagement a été créée en application de la 4^{ème} loi de finances rectificative du 23 décembre 2010 qui a adopté la réforme de la fiscalité de l'urbanisme. La délibération, prise en novembre 2011 relative à l'instauration de cette taxe, vient maintenant à échéance.

Le maire propose au conseil de la reconduire sur la même base : le taux à 5% sur l'ensemble du territoire communal, pour une durée d'un an reconductible de plein droit l'année suivante en l'absence de nouvelle délibération adoptée avant le 30 novembre de l'année en cours. Approbation unanime.

8) Indemnité 2014 pour le Receveur Municipal.

Accord unanime pour l'attribution au Trésorier de Castries, comptable de la collectivité, de l'indemnité de conseil pour 2014 pour un montant de 413,02€.

9) Mise à disposition d'un appartement d'urgence.

La CCPL exerce la compétence « hébergement d'urgence » et que notre commune a décidé d'affecter l'appartement n°1 situé dans l'ancien presbytère à l'exercice de cette compétence. Approbation unanime du procès-verbal qui formalise cette mise à disposition. Gestion assurée ensuite par le CIAS.

Prochain conseil le mercredi 7 janvier 2015 à 20h30.

Le Maire, Henry SARRAZIN